

HORAIRE DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture au public:
lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h à 16h
Mercredi : fermée
Permanences des élus:
lundi et vendredi de 18h à 19h
Compte Facebook : Mairie de Mareuil la Motte
Site Internet: mareuil-la-motte.fr

Contact

Secrétaire : Marie-Laure BOUVET
Adresse : 1, rue de la Place
60490 Mareuil-la-Motte
Téléphone : 03 44 42 53 07
Mail : mairie@mareuil-la-motte.fr

Avril 2023
N°28

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE



Mairie de Mareuil-la-Motte
1, rue de la Place
60490 MAREUIL-LA-MOTTE
Tél.: 03 44 42 53 07

COMMUNE DE MAREUIL-LA-MOTTE



Ouverture de la pêche
(étang communal)
11/03/2023

Bulletin d'informations municipales

Mot de madame la Maire

Madame, monsieur,

Cette année, nous pouvons espérer nous éloigner de la pandémie qui nous a impactés pendant plus de deux ans. Ce pendant, restons très vigilants, le virus est toujours là. Nos préoccupations se tournent aussi sur l'inflation et le coût des énergies.

Bientôt « chasse aux œufs », brocante et fête de la musique animeront ce prochain trimestre. Nous comptons sur une grande complicité de tous dans le village pour que les appels à l'aide pour les différentes manifestations soient entendus et contribuent à leur réussite.

Le budget 2023 a été voté lundi 3 avril 2023. Cette année, nous attendons les subventions accordées par le Département et l'Etat pour les travaux de lutte contre les coulées de boue, ceux-ci sont terminés et réglés. Pour cette raison travaux et projets seront très limités. De plus, les augmentations dues à l'inflation nous obligent à être très vigilants.

La révision du PLU est commencée depuis le mois de janvier ; de nombreuses réunions seront programmées tout au long de l'année. Vous serez informés régulièrement de l'avancement des études : un dossier sur le suivi des réunions est à votre disposition pour consultation en mairie. Une première fiche d'information est jointe à ce bulletin.

Les autres projets ne manquent pas. Une priorité va être donnée à l'isolation énergétique de nos bâtiments communaux pour limiter les coûts, aux remplacements de nos trois chaudières fioul qui commencent à dater, aux aménagements pour la sécurité routière. D'autres travaux sont programmés : trottoir rue du pré Jean Rouart, réfection de la rampe bétonnée pour l'accès au terrain derrière la salle des fêtes, couverture de la chaufferie de l'école rue de la Place et changement de toutes les plaques de rue.

Bien cordialement

Michèle Swynghedauw, maire

Le mot des associations



Créer en 2003 l'association « les Galocheux » propose régulièrement des randonnées, des voyages et des journées à thème. Ces différentes sorties permettent de se retrouver ensemble au travers des villages et chemins de notre région pour y découvrir de nouveaux paysages parfois méconnus et partager de bons moments de convivialité. L'association organise deux randonnées de 8 à 10 km un dimanche et un mardi de chaque mois. Les programmes sont distribués avec le journal communal et paraissent également dans le journal du pays des sources. Vous pouvez venir nous rejoindre avec possibilité de cotisation annuelle de 16 € (ou 2 € la sortie). A bientôt dans nos contrées.

AMICALE DE PECHE

L'Étang de MAREUIL-LA-MOTTE vous accueille dans un cadre magnifique au plus proche de la nature. Sa diversité en poissons est appréciée par les pêcheurs : brèmes, brochets, carassins, carpes, gardons, tanches.

La saison de pêche a repris le 11 mars 2023.

Vous pouvez venir pêcher à la demi-journée ou à la journée.

Nos tarifs :

	Pour MAREUIL-LA-MOTTE	Pour les extérieurs
Demi-journée	2,50€	3,50€
Journée	3,50€	5,00€
Permis à l'année	50,00€	70,00€

Le rempoissonnement a été fait en janvier 2023.

L'Association Amicale de pêche prévoit de relancer les concours pour 2023 (si le nombre de pêcheurs est suffisant, réunion prévue fin avril).



rempoisonnement le 4 janvier

Fêtes et manifestations 2023

- 9 avril : Chasse aux œufs
- 8 mai : Commémoration au monument aux morts
- 2 juin : Ronde l'Oise
- 4 juin : Brocante
- 21 juin : Fête de la musique
- 30 juin : Kermesse de l'école

Informations



Ça s'est passé chez nous...



Conseil municipal

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le cinq décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni, en la salle de la mairie, sous la présidence de Mme SWYNGHEDAUF Michèle, maire.

Étaient présents : MM. SWYNGHEDAUF Michèle, PILLOY Roger, BOMY Dominique, BOILEAU Jean-Marc, BUKWA Gérard, MATRAN Frédéric, DECAUX Charline, FOULON Ludovic, BOMY Alexandre, VINCENT Virginie et GUILBERT Gaël formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. BRACONNIER Jean-Paul ayant donné pouvoir à Mme GUILBERT Gaël, M. LEROY Gabriel ayant donné pouvoir à M. BOMY Dominique et M. MATHIEU Jean-Marie ayant donné pouvoir à Mme SWYNGHEDAUF Michèle.

Convocation du 28.11.2022 Membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 14

Madame la maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

M. MATRAN Frédéric a été nommé secrétaire de séance

Délibération n°1

Subvention à M. LEGER Mathieu, gérant du Carafon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'octroyer 4 195€ de subvention à M. LEGER Mathieu gérant du bar, tabac, restaurant « le Carafon » situé au 7 Grande Rue et dont la commune est propriétaire des murs

Cette somme correspond aux travaux de réfection de la façade de l'établissement.

Ceux-ci étant une partie de l'ensemble de travaux de rénovation inscrit au programme LEADER du Pays des Sources et Vallées.

Délibération n°2

Convention de participation d'un exploitant agricole au service hivernal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que soit renouveler la convention de salage et de déneigement pour une durée de trois ans avec l'entreprise EARL BUKWA et autorise Madame la Maire à signer ladite convention.

Délibération n°3

Convention Territoriale Globale

Le CEJ doit être remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la démarche stratégique partenariale et par le « bonus territoire » sur l'aspect financier.

Aujourd'hui le projet de territoire avec des objectifs communs de développement a été défini. Les champs d'intervention retenus sont : la petite enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, la précarité et l'accès aux droits.

La durée de la CTG est de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le projet de convention territoriale globale et autorise Madame la maire à signer ladite convention.

Délibération n°4

Instruction des autorisations d'urbanisme par le service mutualisé de la Communauté de communes du Pays des Sources

Les dossiers dont l'instruction peut être confiée au Service Instructeur sont listés dans la convention. La commune peut toutefois faire le choix d'instruire elle-même, toutes ou certaines déclarations préalables.

La Commune choisit d'instruire elle-même :

les déclarations préalables relatives aux clôtures sauf celles en périmètre ABF

les déclarations préalables relatives aux ravalements de façades sauf celles en périmètre ABF

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de valider la convention relative à l'instruction et à la dématérialisation des demandes d'autorisations et actes d'urbanisme et autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Délibération n°5

Nomination du conseiller municipal correspondant incendie et secours

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité M. BOMY Dominique « correspondant incendie et secours ».

Délibération n°6

Délibération prescrivant la révision du PLU définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que soit procédé à la révision du PLU de la commune

Une mission de maîtrise d'œuvre au titre des prestations intellectuelles pour la révision du PLU aux regroupements HarmoniEPAU (Villers Guislain), Olivier Koval Urbaniste Conseil, (Compiègne) et au CPIE de l'Oise (Senlis).

Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Département pour la révision du PLU.

Délibération n°7

Rétrocession de la voirie du lotissement du Clos d'Encrepin à la Commune de Mareuil-la-Motte

Les conditions étant remplies, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la rétrocession de la parcelle ZD221 destinée à être intégrée dans la voirie communale pour la somme de 10 €, précise que la rétrocession concerne la voirie du lotissement du Clos d'Encrepin ainsi que toutes les parties communes et équipements annexes : trottoirs, espaces verts, réseau pluvial, éclairage public.

La voirie du lotissement du Clos d'Encrepin sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.

Délibération n°8

Avenant au contrat de l'intervenante en langue vivante et étude surveillée

Suite à la revalorisation du forfait mensuel de l'intervenante en langue vivante et étude surveillée, un avenant à son contrat sera pris à compter du 01/01/2023.

Délibération n°9

Titularisation de l'adjoint technique territorial

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que soit titularisé l'adjoint technique territorial au 1^{er} décembre 2022, date à laquelle la période de stage se termine.

Informations diverses :

Inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire

Les inscriptions pour la prochaine rentrée de septembre 2023 auront lieu du 9 au 17 mai 2023.

Les familles concernées recevront un courrier de la directrice de l'école les invitant à prendre rendez-vous en mairie au 03 44 42 53 07.

[ATTENTION : nouvelle adresse mail de la mairie mairie@mareuil-la-motte.fr](mailto:mairie@mareuil-la-motte.fr)

Passage du bus pour l'emploi le mardi 2 mai 2023 de 14H à 16H30